Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 490

Artikel: BCV : un point ce n'est pas tout
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016388

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dans les pays anglo-saxons, il y a une vieille tradition de la vulgarisation scientifique".

La réalisation de "Dimensions" porte à la fois la marque d'une excellente équipe de techniciens, journalistes ou réalisateurs, et celle d'une ouverture vers des collaborations "extérieures". On voit des émissions menées à chef avec l'aide de professeurs d'Université, de chercheurs, de patrons de laboratoires de Suisse romande; d'autres sont coproduites — "La galaxie des ordinateurs", "L'homme de Pincevent", "Oualata ou le temps suspendu", et dernièrement "Le théâtre du pauvre" — avec le CNRS. Diffusées par la TVR, ces travaux sont aussi exploités par les coproducteurs, en films ou en videocassettes, dans des circuits non-commerciaux à des fins culturelles et d'enseignement.

On conçoit que la vulgarisation scientifique implique une élaboration très longue, des contacts réguliers avec différents milieux spécialisés, et surtout une démarche très rigoureuse liée à une présentation qui ne sacrifie pas l'exactitude à l'animation formelle: les techniques actuelles ont ouvert largement le champ de vision du téléspectateur (souvenez-vous: dans l'émission "L'électron à tout faire", on a pu voir le courant circuler dans les circuits intégrés; dans "L'univers, un cataclysme permanet", la macrophotographie et divers documents de laboratoires ont fait voyager jusqu'aux confins de l'univers observable). "Dimensions" tient avec succès et intelligence un pari difficile: la télévision est spécialement bien placée pour faire participer le public le plus large à un mouvement des connaissances qui conditionne certains des choix (politiques) les plus importants de la décennie, mais la course à l'audience n'incline pas à s'aventurer sur ce terrain délicat.

VAUD

BCV: un point ce n'est pas tout

Rien de très nouveau dans la réponse du Conseil d'Etat à propos de la Banque Cantonale Vaudoise.
On connaissait déjà la naïveté — qui se croyait dans le vent — d'une banque qui voulait montrer son audace et son dynamisme en finançant des opérations discutables en Italie. Combinazione, avec accent vaudois.
Le gouvernement a rassuré: opérations fiduciaires sur titres, conformes au droit suisse.
Il a blâmé: opérations inopportunes.

Une petite phrase toutefois n'a pas retenu l'attention des observateurs. Elle est glissée, entre parenthèses: "l'enquête qui, sur certains points, n'est pas close"...
Quels points?

Vers la récupération du PDC

Après l'éviction du municipal démocrate-chrétien Mugny de la Municipalité de Lausanne, le PDC vaudois avait claqué la porte de l'Entente bourgeoise.
Depuis...
On a remarqué successivement au Grand Conseil la désignation d'un PDC, Berberat, à la présidence de la nouvelle commission permanente de planification hospitalière (sur quatre commissions permanentes, aucune n'a été confiée au parti socialiste, deuxième groupe de l'assemblée).
C'est un PDC, Zimmermann, qui dépose une motion qui va marquer la volonté de l'Entente d'imposer "sa" réforme de l'école.

Mûrs, pour rentrer au bercail. Elections approchent.

La négligence des locataires

C'est peu dire que les locataires doivent soigner leur appartement comme si c'était le leur! On vous épargne les références au Code des obligations; mais il reste tout de même que "le preneur est tenu d'user de la chose louée avec tout le soin nécessaire et de la restituer à la fin du bail dans l'état où il l'a reçue, sous réserve des changements et détériorations qui résultent de la jouissance de la chose (qu'en termes érotiques ces choses-là sont dites, nous suivons ici RO 103 II dans le texte); il (toujours le locataire) répond envers le bailleur du dommage causé à l'objet loué, à moins qu'il ne prouve qu'aucune faute ne lui est imputable, c'est-à-dire qu'il a usé de la chose avec tout le soin qu'on pouvait attendre de lui; il est également responsable, comme du sien propre, du comportement de ses auxiliaires, tels que des personnes vivant en ménage commun avec lui; il répond enfin du cas fortuit si lui ou l'une de ces personnes a fait de l'objet loué un usage contraire aux obligations découlant du bail". De là à demander à Sécuritas d'aller faire un tour dans votre appartement pendant que vous êtes au travail et que vos proches indisciplinés l'occupent, il n'y a qu'un pas.

Mais les spécialistes vont plus loin. Voyez plutôt! "L'ouverture des robinets d'un appareil à gaz, par le preneur ou l'une des personnes dont il répond, aux fins de suicide dans un appartement, constitue manifestement un usage contraire au bail: un tel comportement est en effet notoirement propre à mettre gravement en danger des vies humaines et des biens, soit directement par inhalation, soit indirectement par l'explosion du mélange du gaz avec l'air" (fin de citation).

Bref, il n'y a pas plus négligents que les désespérés. Que ne se suicident-ils au gaz en plein air. Du droit de propriété au droit au suicide.